

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 11 juillet 2014  
(convocation du 1 juillet 2014)

Aujourd'hui Vendredi Onze Juillet Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, Mme FRONZES Magali, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, M. LAMaison Serge, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme. BOST Christine à Mme. KISS Andréa  
M. PUJOL Patrick à M. LABARDIN Michel  
Mme. AJON Emmanuelle à M. FELTESSE Vincent  
M. AOUIZERATE Erick à M. BOUTEYRE Jacques  
M. BONNIN Jean-Jacques à M. CAZABONNE Alain  
Mme. BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard  
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. ANZIANI Alain  
Mme. BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard  
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan  
M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien  
Mme DELATTRE Nathalie à Mme DESSERTINE Laurence à partir de 11 h 40  
M. FLORIAN Nicolas à M. BRUGERE Nicolas à partir de 11 h 30  
M. FRAILE MARTIN Philippe à M. FETOUH Marik

Mme FRONZES Magali à M. DUPRAT Christophe à partir de 11 h 15  
M. GARRIGUES Guillaume à Mme. CHABBAT Chantal  
Mme. LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques  
Mme. LAPLACE Frédérique à M. RAUTUREAU Benoit  
Mme. LOUNICI Zeineb à M. MARTIN Eric  
Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à M. JUNCA Bernard à partir de 10 h 15  
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques  
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme. BREZILLON Anne  
Mme PEYRE Christine à Mme ROUX-LABAT à partir 10 h 40  
Mme. PIAZZA Arielle à M. LOTHaire Pierre  
M. POIGNONEC Michel à Mme. THIEBAULT Gladys  
Mme TOUTON Elizabeth à Mme CALMELS Virginie  
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin à partir de 11 h 30

**EXCUSES :**

M. REIFFERS Josy, Mme. CAZALET Anne-Marie  
**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Programme Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de l'agglomération -  
Partenariat 2012-2014 - Programme d'actions 'clauses sociales' 2014 -  
Convention - Décision - Autorisation.**

Monsieur RAYNAL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les Plans Locaux pour l'Insertion et pour l'Emploi sont plus de 200 en France, dont quinze en Région Aquitaine. La loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions a confirmé et renforcé la légitimité de ces démarches collectives. L'élaboration et le fonctionnement d'un PLIE sont financés principalement par les collectivités locales et le FSE (Programme Opérationnel Compétitivité Régionale et Emploi), auxquels s'associent d'autres partenaires.

Au niveau de la CUB, les 6 PLIE de l'agglomération couvrent 92% de notre territoire (en nombre d'habitants). Ils y accueillent et accompagnent entre 50 et 150 personnes chaque année. Ils concourent à la reprise d'emploi de leurs bénéficiaires à hauteur de 50 % à 80% de sorties positives (CDI, CDD de plus de 6 mois, formations qualifiantes ou certifiantes) et de 42% de sorties dans l'emploi durable.

Les PLIE ont tous pour objectif de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes qui connaissent des difficultés. Ils mobilisent pour cela un ensemble d'acteurs : institutions, organismes de formation, organismes d'aide à la création d'entreprise, structures d'insertion par l'activité économique, associations, entreprises... Par l'aide à la définition d'un projet professionnel et à la mise en place de parcours d'insertion individualisés, les PLIE permettent de construire le retour progressif à l'emploi et à l'autonomie.

Par ailleurs, ils ont acquis une expertise pour gérer des dispositifs. Ils sont aujourd'hui les partenaires reconnus par les donneurs d'ordre (bailleurs sociaux, villes et autres collectivités). Les PLIE viennent en appui des maîtres d'ouvrages pour accompagner les entreprises dans l'exécution des clauses, pour mettre en place l'ingénierie sociale nécessaire (positionnement de candidats, suivi, lien avec les structures de l'insertion par l'activité économique, conseil aux entreprises, montage d'actions de formation et de pré-qualification...), et pour contribuer à évaluer le dispositif en produisant un reporting des actions d'insertion.

Ainsi en 2013, le concours technique des PLIE au niveau des marchés publics avec clauses d'insertion de la CUB a permis de faire réaliser par les profils en insertion suivis par les 6 structures plus de 69 000 heures de travail auprès des entreprises attributaires (chiffre en constante augmentation chaque année depuis 2006), avec des emplois en sortie positive pour plus de 150 personnes.

## 1 - Présentation des 6 PLIE de la CUB : bilans 2013 et programmes d'action 2014

**Le PLIE de Bordeaux**, porté par la Maison de l'Emploi (créeée en 2006), travaille au développement de clauses sociales en faveur de l'emploi dans les marchés publics depuis 1998. Depuis 2006 le PLIE a développé des missions de conseil et d'accompagnement des entreprises dans la réalisation de leur engagement d'insertion, la présélection de candidats en fonction des postes proposés et le suivi en emploi ainsi que la mobilisation et la promotion des structures d'insertion par l'activité économique. Pour accomplir ses missions, le PLIE regroupe 20 adhérents, 28 salariés (26 en ETP), 24 sont en CDI dont 22 à temps plein et 4 sont en CDD dont 3 en contrats aidés et 2 en contrat de professionnalisation.

Pour l'année 2013, le PLIE a assuré le suivi des actions d'insertion prévues dans les marchés publics de la CUB, concernant 23 opérations de travaux liées à l'extension du Tramway sur son territoire. Il assure également la coordination des opérations d'intérêt communautaire auprès de l'ensemble des PLIE et service emploi de la CUB. Dans ce cadre, il diffuse à l'ensemble des partenaires les propositions d'emploi et centralise les candidatures des publics en insertion mobilisés tout en assurant un rôle de conseil auprès des entreprises et de mobilisation des SIAE.

En lien étroit avec les services communautaires, le PLIE de Bordeaux présente sur son territoire une réalisation de plus de 26 750 heures de travail mises en œuvre par 82 bénéficiaires de la clauses d'insertion. Le PLIE de Bordeaux a également bénéficié d'un soutien de la Communauté Urbaine de Bordeaux, dans la mise en œuvre d'une action de pré-qualification en maçonnerie, gros oeuvre, voirie et réseaux divers à destination de 10 stagiaires en difficulté d'insertion professionnelle.

En 2014, le PLIE de Bordeaux a pour objectif de poursuivre la gestion de la clause d'insertion sur les opérations d'intérêt communautaires dont la réalisation concerne l'ensemble du territoire de la CUB. En ce qui concerne l'opération clause sociale en 2014, le nombre d'heures d'insertion programmé est estimé à 20 900 heures. Le PLIE poursuivra son rôle d'animation de l'ensemble des acteurs concernés par la mise en œuvre des clauses sociales et assurera un reporting mensuel de l'état des réalisations des actions d'insertion prévues par la CUB. Le PLIE participera aux comités de suivi et à toutes actions de communication organisée par la CUB.

**Le PLIE Portes du Sud** a débuté son activité en juin 2007. Il intervient sur les communes de Gradignan, Talence et Villenave d'Ornon. La structure regroupe 4 salariés (3,5 en ETP pour l'accompagnement des participants, 1 pour les relations avec les entreprises et 0,5 pour la clause sociale).

Depuis 2008 le PLIE s'est engagé dans une démarche de promotion de l'insertion et de l'emploi dans les marchés publics ; a mis en oeuvre le suivi des clauses sociales des marchés publics de la CUB (ingénierie de projet, étude des besoins en salariés des entreprises, sélection des candidats, contrat d'embauches, de formations, suivi des salariés sur les chantiers) sur le territoire du PLIE Portes du Sud, a signé des conventions avec Domofrance et Aquitanis. En 2013, le PLIE Portes du Sud a poursuivi ses actions en faveur de la clause sociale dans les marchés publics situés sur les communes de Gradignan, Talence et Villenave d'Ornon et a participé aux recrutements des candidats sur les opérations d'intérêts communautaires sur le territoire de la CUB (programme de construction de logements, rénovations, chantiers d'espaces verts et nettoyage de locaux) et sur le territoire du PLIE (ingénierie de projet, études des besoins des entreprises en salariés sur les postes de la clause, sélection des candidats, contrats d'embauche, de formations, suivi des salariés sur les chantiers...). Ainsi, une assistance technique a pu être apportée aux entreprises attributaires, les offres d'emploi ont été diffusées aux référents et aux partenaires du PLIE (Services Emploi des 3 communes, Mission Locale...).

Le bilan quantitatif et qualitatif des clauses sociales en 2013 indique que les marchés publics article 14 ont permis de réaliser 1160 heures pour des travaux de bâtiment et voirie sur des équipements publics des communes de Talence et villenave d'Ornon. 5 personnes ont pu ainsi bénéficier d'un parcours d'insertion professionnelle.

En 2014, le PLIE Portes du Sud envisage la réalisation de 1000 heures d'insertion.

**Le PLIE des Sources** existe depuis 2004. Il regroupe 4 salariés en CDI (4 ETP) pour la gestion de ses missions sur le territoire sud-ouest de l'agglomération, dont une personne qui gère à plein temps l'application des clauses sociales dans les marchés sur lesquels le PLIE des Sources est sollicité. La structure accompagne environ 800 participants par an, dont 50 à 60% sont orientés vers un emploi durable, au sein de son territoire, qui couvre la commune de Pessac, et la Communauté de communes de Cestas-Canéjan. Elle oeuvre ainsi pour l'emploi durable sur ce territoire avec des collectivités porteuses de clauses sociales dans leur commande publique, (Conseil Régional Aquitaine, le Conseil Général de Gironde, l'Université de Bordeaux, ou encore des bailleurs sociaux tels qu'Aquitania ou Domofrance). Le PLIE des Sources a développé une activité autour de l'accompagnement renforcé des personnes en difficulté d'insertion professionnelle, jusqu'à l'emploi durable ; une ingénierie technique et financière dans la mise en oeuvre d'actions structurantes. Depuis 2007, le PLIE est chargé du suivi sur son territoire d'intervention, des clauses sociales dans les marchés publics.

En 2013, 12 142 heures ont été réalisées dont 8 379 heures pour les marchés publics de la CUB sur les chantiers de la phase 3 du tramway, voies ferrées, voiries et travaux courants. 18 personnes éloignées de l'emploi (jeune de – 26 ans, bénéficiaires du RSA) ont pu bénéficier d'une mise en emploi et de contrats d'embauches. A la sortie du dispositif 15 personnes sont toujours en activité continue et ont bénéficié d'un CDI, 2 personnes sont en intérim ponctuel et une a été réorientée. Sur les 15 personnes, 3 sont en contrat de professionnalisation, 8 sont toujours en poste sur les marchés CUB, 2 sont en intérim continu et 2 ont une embauche directe dans l'entreprise.

En 2014, 114 201 heures sont programmées sur des chantiers démarrés avec le Conseil Régional d'Aquitaine, le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, la Société de Rénovation Immobilière et d'Aménagement ainsi qu'avec Domofrance et Aquitanis, pour des travaux de bâtiment et gros œuvre, des travaux publics et VRD.

**Le PLIE des Graves**, porté par l'association ADELE, couvre un territoire comprenant 14 communes, dont la commune de Bègles sur la CUB. Elle regroupe 11 salariés (10 en ETP). 1 personne est mise à disposition à temps complet sur le poste de secrétariat par la ville de Bègles. La structure accompagne vers l'emploi durable en moyenne 600 participants par an, habitants de Bègles ou de la Communauté de Communes de Montesquieu et demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers prioritaires définis par le contrat urbain de cohésion sociale de la ville de Bègles. Il propose un accompagnement renforcé vers l'emploi réalisé par cinq référents détachés par le CCAS, le centre social et culturel, Pôle emploi, la Communauté de Communes de Montesquieu et la Mission locale des Graves. Le PLIE développe de nombreuses actions de partenariat avec le tissu économique local, il soutient des actions d'insertion par l'activité économique et des actions de formation et de développement de la mobilité pour ses participants. Le PLIE des Graves assure l'ingénierie, l'interface et la coordination de l'ensemble des acteurs de la clause d'insertion, depuis fin 2003. Depuis avril 2005, des partenariats se sont également mis en place entre le PLIE des Graves et la CUB, le Conseil général de la Gironde, le Conseil Régional Aquitaine mais aussi des bailleurs sociaux comme la SAEMCIB, Domofrance, Aquitanis et Logevie, pour l'accompagnement et la mise en oeuvre de la clause d'insertion dans les marchés de chantiers de la ville de Bègles.

En 2012-2013, 14 111 heures ont été réalisées bénéficiant à 52 personnes. Le bilan indique que 90 % des bénéficiaires de la clauses d'insertion présents sur les chantiers de la CUB sont en emploi ou en formation, six mois après leur démarrage sur les chantiers. Le PLIE des Graves met tout en œuvre pour que les structures d'insertion par l'activité économique soient privilégiées par les entreprises dans leur choix de modalités de mise en œuvre de la clause contribuant ainsi en 2013 à la réalisation de 71 % des heures par des SIAE et 18 % dans le cadre d'embauches directes.

En ce qui concerne les chantiers de la CUB en 2013, 27 913 heures réalisées dont 9 942 heures pour les chantiers CUB, soit 36 % des heures en 2013. 46 % des contrats utilisés sont pour une mission en intérim d'insertion ou en AI. 43 % des types de contrats utilisés sont pour des embauches directes (35 % de contrats aidés ou d'insertion et 8 % de contrats de droit communs). 4 % sont de missions d'intérim classique et 7 % sont des contrats de professionnalisation via le GEIQ.

Pour la période 2013-2014, 20 000 heures d'insertion sont prévues sur les chantiers d'extension du réseau du tramway réalisés par la CUB sur le territoire des Graves. Le PLIE prévoit également 16 500 heures dans le cadre du marché de travaux de voirie sur le territoire de la CUB, pour une exécution étalée sur 2013-2016.

**Le PLIE des Hauts-de-Garonne** a été créé en mars 2003, porté par l'engagement des élus des communes signataires d'un Protocole d'accord : Ambarès-et-Lagrave, Bassens, Cenon, Floirac, Lormont, Sainte-Eulalie, auxquelles se sont associés l'Etat, le Conseil Régional d'Aquitaine et le Conseil Général de la Gironde. Cette création s'inscrivait dans la volonté d'agir pour l'emploi en permettant aux personnes rencontrant le plus de difficultés de s'insérer durablement dans l'emploi. Outil de construction d'une politique territoriale en matière d'insertion et d'emploi, le PLIE des Hauts de Garonne a pour adhérents les six communes signataires, qui ont en commun des problèmes sociaux et économiques liés, pour une part importante, à la présence d'habitats sociaux sur une partie de leur territoire. Pour accomplir ses missions, le PLIE des Hauts de Garonne regroupe 14 bénévoles et 6 salariés (4,88 ETP). Le PLIE a permis à 1 490 personnes d'accéder à un emploi durable (CDI ou CDD de plus de 6 mois) ou à une formation qualifiante, sur la période 2007-2012. La clause d'insertion mise en œuvre en 2013, a généré 7 244 heures d'insertion pour 18 salariés et 21 contrats de travail réalisés (3 165 heures dans le cadre des ETTI, 3 126 heures pour le GEIQ, 1 368 heures dans le cadre d'embauches directes et 433,5 heures via l'ETT).

En 2014, le PLIE poursuivra ses objectifs en faveur de l'ingénierie sociale de la clause d'insertion pour la commande publique de la CUB et la participation à l'animation du réseau. Une nouvelle démarche de sensibilisation sera réalisée pour la promotion et la présentation de la clause de l'insertion et de l'emploi, vers les Directions Territoriales de la CUB chargées des opérations sur la rive droite. Des actions de communication seront mises en œuvre sur l'ingenierie sociale de la clause d'insertion à travers la construction de tableaux de bord annuels RSE pour les bailleurs sociaux (plaquette de communication du PLIE des Hauts de Garonne).

**Le PLIE ADSI Technowest** a acquis depuis 2001 des savoirs-faires dans l'accompagnement des publics en difficulté pour les mener à l'emploi durable et dispose d'un réseau de partenaires économiques privés et de structures d'insertion par l'activité économique. Le PLIE accueille en moyenne 1 300 participants par an. Pour mener ses activités, le PLIE regroupe 10 salariés (9,5 en ETP), 9 CDI et 1 contrat aidé (CUI CAE), des stagiaires sont également régulièrement accueillis. Depuis 2009, le PLIE poursuit l'engagement pris auprès de bailleurs sociaux et de collectivités pour la mise en œuvre des clauses sociales et participe à ce titre aux comités de suivi de la CUB. Son territoire d'intervention couvre les villes de Mérignac, St Médard en Jalles, Le Haillan, Le Taillan Médoc, Blanquefort, Le Bouscat, Bruges, St Jean d'Illac. Le PLIE bénéficie de l'expérience de la gestion des clauses sociales sur les chantiers depuis 2003. Il travaille à l'aide de cellules partenariales de repérage du public pour permettre une meilleure fluidité des candidatures au fur et à mesure de l'enregistrement des demandes des entreprises en fonction des démarriages des chantiers. Cette gestion prévisionnelle de candidats permettant par ailleurs de gérer les « défaillances » des personnels retenus.

En 2013, l'action « gestion des clauses d'insertion » a été renforcée avec le passage du Chargé de projet, à temps plein, sur l'animation de la clause. 59 personnes ont bénéficié d'une mise en emploi clauses (33 581 heures dont 15 729,5 heures pour la CUB).

En 2014 le PLIE prévoit d'accueillir environ 45 personnes avec un prévisionnel d'heures d'insertion déterminé à environ 25 000 heures (dont près de 15 000 € pour la CUB). Des actions de communication sont prévues (communication via internet, mise à disposition de plaquettes clauses, information sur l'avancé des actions de l'ADSI). Poursuite de la Mise en place de Cellules partenariales de repérage du public afin de permettre une meilleure fluidité des candidatures en

fonction des démarrages des chantiers et une meilleure gestion des « défaillances » des personnels retenus.

## 2 - Budgets prévisionnels pour l'année 2014

Les partenariats entre la Communauté urbaine et chaque PLIE sont encadrés par des conventions financières pluriannuelles pour la période 2012-2014, qui fixent les montants et les conditions de règlement de la subvention communautaire (articles 5 et 6) annuellement.

L'aide de la CUB s'inscrit dans le cadre réglementaire européen relatif aux services d'intérêt économique général, en reconnaissant aux PLIE une mission d'intérêt général et des obligations de service public (accès universel, continuité, qualité, accessibilité tarifaire, protection des utilisateurs). Les communes adhérentes au PLIE ont délibéré afin de reconnaître ce statut spécifique.

Conformément à ce cadre juridique, les subventions de la Communauté urbaine octroyées aux PLIE de l'agglomération constituent une compensation pour le service rendu sur notre territoire, en matière de gestion et d'organisation des parcours individualisés des bénéficiaires, d'accompagnement des employeurs locaux, de mobilisation des structures de l'insertion par l'activité économique (cf activités définies dans l'article 2 des conventions).

Il est proposé en 2014 que la Communauté urbaine participe au budget prévisionnel de l'action clause sociale, pour les 6 PLIE, qui se déclinera de la manière suivante :

- PLIE de Bordeaux :

Le montant sollicité par le PLIE de Bordeaux, porté par la Maison de l'Emploi de Bordeaux, auprès de la CUB, pour l'action Clause sociale en 2014, est de 20 000 € pour un budget prévisionnel de 112 817 € T.T.C détaillé comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Charges	2 300	Etat	37 809
Autres services extérieurs	1 093	CUB	20 000
Charges de personnel	109 424	Communes	30 000
		FSE	25 008
<b>TOTAL</b>	<b>112 817</b>	<b>TOTAL</b>	<b>112 817</b>

- PLIE des Graves :

Le montant sollicité par le PLIE des Graves, auprès de la CUB, pour l'action Clause sociale en 2014, est de 10 800 € pour un budget prévisionnel de 51 611 € T.T.C détaillé comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Services extérieurs	3 300	Etat CUCS	11 000
Autres services extérieurs	10 202	Fonds européens – Axe 4	25 311
Charges de personnel	38 109	CUB Clause	10 800
		Aquitanis	3000
		Domofrance	1500
<b>TOTAL</b>	<b>51 611</b>	<b>TOTAL</b>	<b>51 611</b>

- PLIE des Hauts-de-Garonne :

Le montant sollicité par le PLIE Hauts-de-Garonne auprès de la CUB pour l'action Clause sociale en 2014, est de 11 000 € pour un budget prévisionnel de 36 040,57 € T.T.C. réparti comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Charges	200	Subventions :	
Services extérieurs	2 963,28	Commune(s)	6 044
Autres services extérieurs	3 698,57	CUB	11 000
Charges de personnel	29 178,72	Etat (CUCS)	17 300
		Bailleurs sociaux	1 696,57
<b>TOTAL</b>	<b>36 040,57</b>	<b>TOTAL</b>	<b>36 040,57</b>

- PLIE Portes du Sud :

Le montant sollicité par le PLIE Portes du Sud auprès de la CUB pour l'action Clause sociale en 2014, est de 4 700 € pour un budget prévisionnel de 35 221 € T.T.C. réparti comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Achats	455	Subventions :	
Services extérieurs	1 459	Région	17 521
Autres services extérieurs	12 362	CUB	4 700
Charges de personnel		Autres organisme semi-public	13 000
Impôts et taxes	472		
Charges de personnel	20 023		
Dotation aux amortissements	450		
<b>TOTAL</b>	<b>35 221</b>	<b>TOTAL</b>	<b>35 221</b>

- PLIE des Sources :

Le montant sollicité par le PLIE des Sources, auprès de la CUB, pour l'action Clause sociale en 2014, est de 9 400 € pour un budget prévisionnel de 59 700 € T.T.C. réparti comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Charges	734,80	Subventions :	
Services extérieurs	3 953,54	CUB	9 400
Autres Services extérieurs	5 761,66	FSE axe 4	29 790
Déplacements, missions	1 850	CHU et Université	20 510
Téléphone	400		
Charges de personnel			
Salaires et charges	35 000		
Charges sociales	12 000		
<b>TOTAL</b>	<b>59 700</b>	<b>TOTAL</b>	<b>59 700</b>

- PLIE ADSI Technowest :

Le montant sollicité par le PLIE ADSI Technowest, auprès de la CUB, pour l'action Clause sociale en 2014, est de 12 100 € pour un budget prévisionnel de 53 368,28 € T.T.C. réparti comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Services extérieurs	540	Subventions :	
Autres services extérieurs :		Région	2 630
Déplacements	400		
Frais divers	276		
Charges de personnel :		CUB	12 100
Salaires et charges	43 257,56		
Frais généraux	8 894,72	Communes	11 953,57
		FSE	26 684,71
<b>TOTAL</b>	<b>53 368,28</b>	<b>TOTAL</b>	<b>53 368,28</b>

La présente délibération concerne la dernière année du conventionnement 2012-2014 entre la CUB et les PLIE. A partir de septembre 2014, des échanges seront établis avec les 6 PLIE pour envisager les modalités de partenariat triennal sur la période 2015-2017, en faveur des clauses d'insertion.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Schéma Métropolitain de Développement Economique et le soutien à l'Economie sociale et solidaire

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** la demande de reconduction du partenariat technique initié avec les 6 PLIE de l'agglomération, selon les axes présentés dans ce rapport, et les demandes de subvention pour l'année 2014 d'un montant total de 68 000 €.

#### **DECIDE**

##### **Article 1 :**

- L'attribution d'une subvention de 20 000 € au bénéfice de la Maison de l'Emploi de Bordeaux, établissement public administratif portant l'association du PLIE de Bordeaux, sur la base d'un budget prévisionnel de 112 817 € TTC.
- L'attribution d'une subvention de 10 800 € au bénéfice de l'Association pour le Développement Local et d'Emploi, portant le PLIE des Graves, sur la base d'un budget prévisionnel de 51 611 € TTC.

- L'attribution d'une subvention de 11 000 € au bénéfice de l'association PLIE des Hauts-de-Garonne, sur la base d'un budget prévisionnel de 36 040,57 € TTC.
- L'attribution d'une subvention de 4 700 € au bénéfice de l'association PLIE Portes du Sud, sur la base d'un budget prévisionnel de 35 221 € TTC.
- L'attribution d'une subvention de 9 400 € au bénéfice de l'association PLIE des Sources, sur la base d'un budget prévisionnel de 59 700 € TTC.
- L'attribution d'une subvention de 12 100 € au bénéfice de l'association PLIE ADSI Technowest, sur la base d'un budget prévisionnel de 53 368,28 € TTC.

**Article 2** : Monsieur le Président est autorisé à signer les conventions financières 2014 ci-annexées, destinées notamment à régler les modalités de versement de la subvention communautaire.

**Article 3** : La dépense sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, au chapitre 65, article 6574, fonction 901, CRB BD00 code opération 05P102O001 Contributions économie solidaire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 11 juillet 2014,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
La Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
29 JUILLET 2014  
  
PUBLIÉ LE : 29 JUILLET 2014

Mme. CHRISTINE BOST